

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

2008/8725 - Fête des lumières 2007 - Avenant à la convention de mécénat avec EDF et sa Fondation d'entreprise (Direction de la Communication Externe) (BMO du 21/01/2008, p. 110)

2008/8728 - Lyon 8e et Lyon 9e - Avenant à la Convention de rénovation urbaine du Grand Projet de Ville de la Duchère et avenant à la Convention Habitat d'agglomération relative à la reconstitution des logements sociaux démolis (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 21/01/2008, p. 111)

M. LE MAIRE : Je vous demande votre accord sur ces deux dossiers, avec un amendement. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition : adopté. Donc nous les examinerons tout à l'heure.

Code éthique d'allocation des salles municipales de la Ville de Lyon (Conseil Lyonnais du Respect des Droits) présenté par M. Jakubowicz

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, vous savez que nous avons rencontré au cours des dernières années quelques difficultés sur la location des salles municipales et sur l'usage qui pouvait en être fait par tel ou tel. Nous avons donc souhaité pouvoir demander au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, son avis sur la façon dont nous devons procéder. Celui-ci vient de nous rendre un avis et donc j'ai invité Alain Jakubowicz, que je remercie pour son travail, de venir nous présenter les réflexions des associations qui travaillent sur le problème du respect des droits dans la cité.

Monsieur Jakubowicz, je vous passe la parole.

M. JAKUBOWICZ Alain : Merci Monsieur le Maire. Quelques brèves réflexions, parce que je pense et j'espère que chacune et chacun d'entre vous a pu prendre connaissance du projet qui a été établi et élaboré par le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits. Je crois que ce qui est surtout intéressant et important, c'est que l'on puisse échanger sur ce projet.

Alors, le constat, quel est il ? Le Maire saisit le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits d'un problème, d'une problématique, qui n'est pas nouvelle, que l'on a connu à Lyon, que l'on a connu dans un très grand nombre de villes de notre pays. Dernièrement encore, la Ville de Lyon a été condamnée par le Tribunal Administratif, pour avoir refusé de louer une salle aux témoins de Jéhovah. J'avoue que j'avais été un peu, en qualité de professionnel, d'avocat, surpris, sinon heurté, par le mode de défense de la Ville, venant dire : « Voilà, on refuse de louer aux témoins de Jéhovah, au nom du principe de laïcité. » C'est un peu la bouteille à encre : on sait qu'on va être condamné et on y va la fleur au fusil !

Notre réflexion au CLRD a été de se dire : tant qu'à perdre devant le Tribunal Administratif, si on doit perdre, est-ce qu'on ne doit pas le faire, en défendant des valeurs, en défendant effectivement ses positions, non pas sur une ligne un peu hypocrite, mais tout simplement en disant : voilà la vérité ! La vérité, c'est qu'effectivement, nous considérons que les associations extrémistes n'ont pas leur place dans les salles appartenant à la Ville, que les associations sectaires n'ont pas leur place et nous ne voulons pas, nous, élus de la Ville, que ces gens viennent faire leur prosélytisme ou répandre leur idéologie dans des salles qui appartiennent à la Ville.

Alors, notre réflexion elle a été très simple : on part d'un principe qui est le principe de base, celui de la liberté de réunion, bien sûr, qui est un principe constitutionnel, la liberté d'expression aussi, mais comme dans toute démocratie et même la Cour européenne des Droits de l'Homme et les conventions de l'ONU, viennent reconnaître à toute démocratie le droit de se protéger contre des attaques. C'est la raison pour laquelle nous considérons, nous, en conscience, au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, que le Code éthique que nous vous proposons, qui est très simple, consiste tout simplement à dire que la Ville de Lyon refuse de louer à une personne physique ou à une personne morale dont les dirigeants ont fait l'objet de condamnations passées en autorité de choses jugées, c'est-à-dire définitives, sur des valeurs fondamentales qui sont celles que les élus de la Ville de Lyon veulent incarner : c'est-à-dire évidemment tout ce qui touche à la discrimination de quelque ordre qu'elle soit, bien sûr : raciale, sexiste, le handicap, tout l'arsenal du Code pénal se trouve résumé dans ce projet. C'est également les associations sectaires : alors là c'est excessivement difficile. Dans un premier jet on s'est inspiré de la liste des associations retenue par le Parlement. Le Cabinet du Maire l'a, à juste titre, retoqué : cette liste n'est pas au goût du jour, elle est très ancienne et peut, effectivement, paraître relativement subjective.

Alors, nous, on s'abrite tout simplement derrière le texte de loi qui protège les citoyens des sectes, qui est celui qui est visé à l'article 5 du projet de Charte que nous vous proposons. Voilà donc la philosophie qui a été la nôtre.

Que les choses soient claires : ce n'est pas une assurance tout risque de non condamnation par le Tribunal Administratif. Il faut le dire clairement. Mais je crois que cela permettra aux avocats de la Ville, défendant une décision du Maire, d'aller le cœur léger au combat, pour faire valoir et imposer des valeurs.

Ensuite, si des gens, des citoyens, des associations, veulent attaquer ce Code éthique devant le Tribunal Administratif, libre à eux de le faire et la Ville, le Conseil municipal, se défendra et expliquera les raisons qui l'ont amené à prendre cette décision, cette délibération. Ce qui ne semble pas à l'ordre du jour encore. Mais ce que souhaite le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, c'est qu'après vous avoir soumis ce projet, après que vous l'ayez débattu, il soit censuré par un vote du Conseil municipal qui prenne la décision. C'est ce à quoi nous aspirons nous, Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits : que cela devienne une décision du Conseil municipal et un principe

de base qui soit donné aux fonctionnaires de la Ville, qui ont vocation à être les interlocuteurs de gens qui veulent louer des salles.

Une dernière observation : l'intérêt de cette Charte, c'est également de venir en aide à ces fonctionnaires, parce qu'aujourd'hui il nous est apparu dans l'enquête que nous avons menée, qu'il y a un certain caractère de subjectivité dans les modes et les décisions d'attribution. Au moins, là, vous avez un élément qui est un élément objectif. On demande un certain nombre de documents pour pouvoir louer une salle, on les produit et il y a encore une fois une lisibilité beaucoup plus grande que ce qui prévaut jusqu'alors, de tout temps d'ailleurs : ce n'est pas propre à cette mandature, cela a toujours été ainsi, et ce que nous proposons, c'est que cela change !

Voilà les quelques réflexions que je souhaitais vous soumettre, étant bien entendu qu'au nom du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

M. LE MAIRE : Merci bien. Chers Collègues, à partir de cette position, vous avez la parole pour vous exprimer les uns et les autres.

M. HUGUET Patrick, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je crois que M^e Jakubowicz a effectivement mis le doigt, si ce n'est le nez, dans un dossier qui est particulièrement difficile à gérer, notamment pour les mairies d'arrondissement qui ont des salles à louer, qui est la décision de louer ou non les salles municipales, lorsque les organismes, associations ou personnes morales qui demandent à les louer, sont répertoriées ou connues pour avoir, notamment un discours soit extrémistes, soit un discours de prosélytisme, soit un discours sectaire.

Bien sûr, il n'y a sur le fond, pas d'opposition de principe à voter cette Charte, mais j'ai peur qu'elle soit en fait totalement inefficace, parce que d'une part, c'est sur la base d'une attestation sur l'honneur que les associations, ou au moins les personnes morales ou physiques qui demanderont à louer les salles, attesteront qu'elles n'ont jamais été condamnées au titre de différents articles.

Nous savons par ailleurs, qu'une grande majorité des associations qui sont reconnues comme participant au phénomène sectaire en France et qui pour certaines ne sont pas dans le rapport parlementaire, sont des associations nouvellement créées, qui se démultiplient sous de nouvelles appellations et qu'il sera très difficile de remonter même aux sources d'une condamnation.

Je crois donc que, même si on marque là un souci et une vraie volonté que les salles municipales ne servent pas à n'importe quoi, nous sommes réglementairement confrontés au risque –et cela a été rappelé– d'une condamnation par le Tribunal Administratif ou du moins d'un rejet du refus de location, parce que nous avons jugé que ces associations ou ces groupes appartenaient à tel ou tel mouvement qui comporte soit des dérives sectaires, soit politiques.

C'est une vraie question. Quoi mettre en place ? Est-ce qu'il est possible de mettre en place une commission municipale ou extra municipale qui regrouperait un certain nombre d'élus et qui accepterait ou non la location des salles lorsque les associations ou les personnes morales qui en font la demande peuvent poser des problèmes. Est-ce qu'après, l'avis de cette Commission aurait une valeur au Tribunal Administratif ? Je ne sais pas. Mais il est un fait qu'il faut que la ville se préserve de ses occupations de bâtiments, d'équipements municipaux qui, bien souvent, servent à propager des discours, qui peuvent être politiques, mais qui peuvent être aussi sectaires, qui vont bien évidemment, au-delà et au détriment de ce que les élus de cette ville peuvent avoir en pleine conscience et au-delà même de ce que la démocratie autorise en pensée politique.

C'est un vrai problème, et j'ai peur Monsieur Jackubowicz que cette charte ne soit qu'une charte de bonne intention et que tous ceux qui, comme je peux en avoir régulièrement dans le 3e arrondissement, demandent à louer les salles, attestent sur l'honneur sans problème qu'ils n'ont pas été condamnés et qu'ils ne figurent pas dans la liste qui avait été fixée comme mouvement sectaire par le Parlement.

Donc la question que je voudrais poser est celle-ci : est-ce qu'il n'existe pas la possibilité d'une autorité municipale, une commission dont les résultats seraient validés par l'autorité du Maire, une commission qui regrouperait au moins toutes les composantes du Conseil municipal, et qui aurait une vraie valeur, ensuite, si la ville devait être entraînée au Tribunal Administratif ?

M. JACOT Henri, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ayant eu comme Adjoint délégué aux salles municipales centrales, à affronter aussi un certain nombre de questions soulevées par Maître Jackubowicz et par notre Collègue, Maire du 3e arrondissement, je voudrais dire d'emblée qu'on a là un projet intéressant, je dirais bien intentionné, l'expression a été utilisée par M. Huguet, tout en sachant que l'enfer, parfois, peut être pavé de bonnes intentions. Donc, il faut quand même que l'on regarde les choses de très près. Je prêcherai personnellement et au nom de mon Groupe d'ailleurs, pour un approfondissement, je dirais, sous trois aspects.

Dans le préambule, c'est un point que Maître Jackubowicz n'a pas évoqué tout à l'heure, il a parlé de la liberté de réunion et d'expression. Il n'a pas repris ce qui figure dans le préambule qui mentionne le libre exercice des cultes, ce qui est évidemment indispensable, en sachant que parallèlement, on a la loi de 1905 qui interdit de subventionner les cultes. Et donc, ceci interfère avec le tarif associatif ou non, ce sont des questions assez complexes qu'il nous faudra creuser.

Pour le deuxième aspect, je commencerai par l'article 6 qui n'a pas été évoqué qui est, effectivement, de pouvoir interdire ou refuser dès lors de prêter une salle municipale pour des raisons de risque de troubles à l'ordre public. La formule actuelle proposée, d'ailleurs avec une interrogation de la part du Conseil Lyon des Droits, mentionne la possibilité de saisir le cas échéant, et

préalablement, la préfecture. Je pense qu'il ne faut pas retenir cette idée là. Je pense que l'ordre public dans une ville comme Lyon est géré parallèlement pour certains aspects, directement par la préfecture. Il y a toute une jurisprudence et un contexte juridique assez complexe. Je pense qu'il faudrait supprimer cette mention de l'avis de la préfecture, ce qui revient, pour le Maire de Lyon, à prendre la responsabilité d'apprécier ou non à tel ou tel moment, qu'il y a un risque, avec le risque que nous avons connu dans l'affaire Dieudonné pour ne pas la citer, de voir saisir en référé le Tribunal Administratif ; et la ville condamnée puisqu'effectivement, le Tribunal Administratif, pour sa part, n'a pas considéré qu'il y avait troubles à l'ordre public. Il y a eu d'ailleurs des troubles, nos agents ont été molestés par la suite, donc l'aspect a été réel. Pour autant, nous n'avons pas pu permettre cette interdiction.

Est-ce que pour cela, et là je reviendrai sur ce qu'a dit Maître Jakubowicz, cette condamnation par le Tribunal Administratif qui nous avait obligé à ouvrir la salle à Dieudonné, est-ce que pour autant, cette condamnation est infamante ? Bien au contraire, je dirais qu'il est des condamnations que l'on porte à la boutonnière. Donc, je ne m'en tiendrai pas de manière stricte au fait de risquer ou non d'être pour la ville condamnée ; je pense qu'il y a effectivement une dimension politique importante.

Il en va de même, et c'est ma troisième remarque, sur les cinq premiers articles qui sont évidemment très importants. Je crois qu'il y a un certain équilibre qui est trouvé par rapport à des listes de sectes qui n'existent pas et qui ne sont pas opposables juridiquement. Il est vrai qu'en y réfléchissant, ces cinq articles, puisque l'on a évoqué l'affaire « Témoins de Jehova » où la ville a été condamnée, ne nous permettraient pas de ne pas donner la salle aux « Témoins de Jehova », sauf à établir qu'ils ont été condamnés.

Il en va de même du cas, je le cite puisque nous sommes en Commission générale, qui nous a été reproché, j'ai eu beaucoup de mails à l'époque avec ce problème et j'ai dû défendre la position de la ville qui était l'accès d'une salle louée par l'Association, mais utilisée par Tariq Ramadan. Cela a été reproché à la ville, alors qu'à ma connaissance, Tariq Ramadan n'a jamais été condamné pour aucun de ces cinq articles et donc la question n'aurait pas non plus été satisfaite.

Donc, je prêche l'intérêt, l'approfondissement nécessaire de ce texte tout en disant que, une fois de plus, il n'y a pas de position incontournable et définitive, il peut y avoir des conflits, finalement, de droit, entre la légitime volonté de refuser, en quelque sorte, que ce soit d'alimenter tout porteur de discrimination, de condamnation, etc...et en même temps les principes qui existent de définition de l'ordre public qui sont très précis, de liberté, effectivement, d'expression, de liberté de réunion, de liberté du libre exercice du culte. Donc c'est, effectivement, une affaire complexe qui mérite sans doute approfondissement, qui mérite après, si c'est vérifié et affiné, une délibération au Conseil municipal, puisque l'essentiel est peut-être dans la note en bas de page qui mentionne ce formulaire signé, puisqu'au fond, c'est ce qui serait le

maillon crucial dans la mise en œuvre. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire, rapidement, sur ce dossier.

M. HANACHOWICZ Rémi : Monsieur le Maire, je le redis, j'interviens ici en temps que Conseiller municipal et non en tant qu'avocat, même si mes observations ont d'une part, un point de vue juridique et de l'autre un point de vue plus politique.

D'un point de vue juridique, je crois que l'observation que je fais au nom du Groupe politique auquel j'appartiens, c'est qu'effectivement, à l'aune des exemples récents, nous ne sommes pas sûrs qu'avec une telle charte, nous aurions pu confirmer un certain nombre de décisions que vous avez prises en votre temps et que nous avons soutenues, notamment en ce qui concerne l'affaire de cet artiste, qui vient d'être rappelée. Il n'y a pas dans le Code de bonne conduite qui nous est proposé, d'arguments, à notre sens, qui auraient permis d'empêcher la tenue de cette manifestation.

Donc, il y a, à notre sens, un travail sans doute conséquent à faire où des critères plus précis à proposer pour parvenir à une solution qui soit respectable, en tout cas qui soit acceptable et qui soit claire pour les gens qui font des demandes d'occupation de salles.

Je prends un autre exemple, c'est celui de M. Ramadan qui avait voulu louer une salle dans le passé.

Il n'y a pas non plus dans le code éthique qui nous est proposé, de moyens permettant à la Ville de s'opposer à la location de cette salle. Le deuxième élément juridique que je porte à votre appréciation, et celui-ci Alain Jakubowicz ne peut pas l'ignorer, concerne les délais de procédure et les délais pour parvenir à des condamnations définitives.

Il est évident que dans le texte qui nous est soumis, nous sommes obligés de n'évoquer que des condamnations définitives, car il existe un autre principe que nous n'avons pas évoqué, principe fondamental en procédure pénale française et même principe d'ordre constitutionnel, c'est le respect de la présomption d'innocence. Donc nous ne pouvons pas, évidemment, proposer qu'une instance en cours ou une instance qui n'aurait pas force de se juger, puisse permettre ce type de sélection. Cela pose un problème et cela a une incidence politique, c'est qu'effectivement si en posant ce type de critères, on est obligé d'attendre que les procédures pénales aillent à leur terme -sachant qu'une procédure pénale peut durer jusqu'à plusieurs années- je dirai même que ce code éthique pourrait se retourner contre nous, puisque nous ne pourrions plus utiliser d'autres arguments pour empêcher l'accès à certaines salles à des personnes que nous ne voulons pas laisser profiter d'un certain nombre d'équipements publics au seul motif que les procédures qui existeraient seraient « pendantes » ou ne seraient pas définitivement jugées. Il y aurait là un effet « boomerang » de ce type de disposition. Voilà pour les appréciations d'ordre juridique étant précisé que notre Groupe, à ce sujet, n'a pas de position définitive. Ce ne sont que des appréciations puisque c'est le premier débat que nous avons sur ce sujet-là et nous pensons qu'il doit être approfondi.

Une seule réflexion d'ordre politique : c'est que nous n'avons pas, en tout cas le Groupe Unir pour Lyon n'a pas pour habitude, de se cacher derrière l'avis d'autorités administratives et il y a un point qui fait débat, dans l'article 6, c'est celui de savoir si dans cet article là le risque de troubles à l'ordre public des organisateurs ou des manifestants, pour dire les choses telles qu'elles sont, doit être soumis au préalable à une demande d'avis du Préfet. On sait que dans ce type de procédure, le Maire de Lyon qui est généralement quelqu'un de raisonnable et de prudent, peut solliciter tous les avis qu'il souhaite. De là à en faire un préalable et en faire une condition de la prise de décision, il y a un pas que nous ne saurions franchir et que nous ne voulons pas franchir. Je crois que la décision relève des élus et c'est la moindre des choses que les administrés nous demandent. Si le Maire peut solliciter tous les avis qu'il souhaite, il n'est pas indispensable de laisser l'obligation et de poser comme un préalable l'obligation d'avoir l'avis du Préfet sur ce point. Pour la portion qui est en italique, en toute hypothèse, nous sommes à ce stade et sans plus d'arguments très prudents et réservés sur la nécessité de la maintenir dans le code éthique.

M. DESCHAMPS Yvon, Adjoint : Pour avoir suivi, pour l'équipe municipale, les travaux du Conseil Lyonnais du Respect des Droits, autant je veux dire que les cinq premiers articles de cette Charte s'inscrivent dans la reconnaissance de décisions de justice antérieures à l'acte même qui voit une association ou une structure demander à bénéficier du prêt ou de la location d'une salle, autant sur le problème de l'article 6, je ne partage pas les conclusions de notre Collègue du 6^e arrondissement de Lyon.

J'estime qu'il est au contraire une garantie vis-à-vis des libertés publiques que de demander l'avis des services de l'Etat pour confirmer ou infirmer le point de vue que tant l'autorité municipale, que tel ou tel type de participant ou non participant peuvent avoir. On tomberait dans ce cas précis, sinon dans un risque d'arbitraire, dans un risque de manipulation d'opinion et on a connu cela dans des tas de circonstances et il me semble que de demander un avis des autorités préfectorales en la matière est une garantie contre l'arbitraire.

Pourtant je me permets d'avoir un petit « bémol » par rapport à votre point de vue et je pense, pour ce qui me concerne en tout cas, sans que ce soit la « panacée » que tout cela, ces règles ont au moins le mérite d'exister et de mettre un certain nombre de garde-fous, de barrières en face de décisions qui pourraient relever, sinon, de l'arbitraire le plus total. Voilà Monsieur le Maire ce que je souhaitais apporter pour avoir tenté de suivre et de comprendre les propositions émanant du CLRD.

M. JAKUBOWICZ Alain : Je vais dire un petit mot pour répondre à ces interventions, un petit préliminaire et j'espère que personne ne m'en voudra de dire à mon confrère qu'il n'y a pas de honte à s'exprimer ici en qualité d'avocat. D'ailleurs que je sache, un certain nombre de nos confrères vous ont précédé sur ces bancs, pour ne pas dire un nombre certain, dont certains

relativement prestigieux, notre qualité d'avocat est à ce point consubstantiel de nos êtres qu'on ne peut souffrir d'être appelé « Maître », ici.

M. HANACHOWICZ Rémi : Je n'ai pas honte d'être avocat !

M. JAKUBOWICZ Alain : Cette remarque tout à fait indifférente étant faite, je vais répondre sur le fond. Par rapport à la question qui vous est soumise, il existe plusieurs attitudes possibles pour les élus. La première attitude consiste à laisser faire la politique des yeux fermés : une demande est faite mais on laisse faire les services et puis on ferme un peu les yeux. L'autre politique, un peu plus volontariste, consiste à gérer les dossiers au cas par cas. Quand cela devient trop énorme, quand la pression sociale est trop importante, par exemple l'affaire Dieudonné qui n'est pas forcément le meilleur exemple, cela fait du bruit et à ce moment-là le Maire s'en mêle un peu. Quelle est la lisibilité pour ceux qui demandent et pour nos concitoyens ? Je dois dire qu'il y a mille raisons, Mesdames et Messieurs les élus, de ne pas prendre de décisions.

Vous pouvez continuer, effectivement, sereinement cette politique du cas par cas ou des yeux fermés. Si le Maire nous a saisi et si nous avons répondu, c'est précisément pour mettre un terme à cela et pour répondre tout simplement à ce qui est l'essence même de votre fonction : c'est la volonté politique, c'est simplement le fait de ne pas systématiquement et toujours se retrancher derrière la « lourdeur » -et il n'y a pas de connotation péjorative- derrière une administration : c'est tel ou tel responsable de service, tel ou tel fonctionnaire plus ou moins haut, qui finalement a pris la décision. Non, c'est faux, c'est le politique. En fait, cette charte revient à redonner au politique la responsabilité qui est la sienne et donc à affirmer haut et fort un certain nombre de valeurs.

Alors, que ce ne soit pas la « panacée », qu'il n'y ait pas une réponse à tous les cas de figure, c'est une évidence. Mais est-ce une raison pour ne pas le faire ? Je prends un seul exemple puisque vous étiez sur l'exemple juridique ou judiciaire, celui de Dieudonné est un mauvais exemple, puisqu'aujourd'hui, ce dernier est condamné définitivement, ce qui n'était pas le cas à l'époque. Encore une fois, cher confrère, la prétention du CLRD n'est pas d'apporter un remède miracle et une solution qui sera le « sésame » mais simplement d'aller plus sereinement devant le tribunal, devant le juge naturel de la décision et de pouvoir lui dire simplement « voilà ce pour quoi les élus ont refusé ».

Après, encore une fois, et je crois que c'est M. Jacot qui le disait, certaines condamnations se portent à la boutonnière comme des décorations, très bien, la Ville de Lyon est condamnée, « so what », cela change quoi ? Mais elle le sera, je pense, sur un terrain plus lisible que ce qui est le cas jusqu'à présent. M. Huguet a parlé, je crois, de l'attestation sur l'honneur. C'est vrai que la Ville de Lyon n'a pas la possibilité d'exiger la production d'un casier judiciaire, et c'est vrai que notre système judiciaire n'est pas le système américain, qui fait que le parjure mène directement en prison. Pour autant, avant de faire une fausse déclaration à un Maire d'arrondissement ou au Maire de Lyon, il y a une autre façon de travailler à laquelle je vous invite personnellement, qui est celle

précisément de la collaboration avec les instances judiciaires de notre ville. Je suis sûr que le Procureur de la République ne demanderait pas mieux de favoriser les échanges sur ce sujet avec la Ville de Lyon. Il peut effectivement y avoir une collaboration active sur ce terrain qui fonctionnerait parfaitement et dans la plus grande légalité.

Dernière observation à M. Huguet qui fait une proposition concernant une Commission extra municipale. Je profite en tant que Président délégué du CLRD, pour vous dire que cette commission existe : le CLRD se mêlera de ce à quoi il n'a pas à se mêler. Penserez-vous peut-être, que c'est de la campagne électorale ? En effet, il va interpellier les candidats à la mairie sur cette question : que voulez-vous faire du CLRD dans la prochaine mandature ? Quels sont les gages que vous voulez lui redonner en termes de renouvellement, de missions, d'indépendance ? Pourquoi pas celle-là également ? Voilà la réponse à l'ensemble de ces questions. Effectivement, le débat n'est peut-être pas définitivement clos, mais je crois qu'il est important que le Conseil municipal fasse acte de sa volonté politique. Qu'ensuite cette charte soit amendée, modifiée, etc..., peut-être à la suite de décision judiciaire ou d'un contrôle de légalité du Préfet, pourquoi pas. Mais cela montrerait simplement que le Conseil municipal est soucieux de cette question et prend des décisions, je l'espère dans son unanimité, pour essayer de débloquer une situation qui n'est plus bonne.

M. HUGUET Patrick : Maître Jakubowicz, vous ne pouvez pas à la fois demander à ce que les élus prennent leurs responsabilités et dans le même temps, demander à transférer la responsabilité à une commission qui n'est extra municipale, qu'elle ne soit pas dans le fonctionnement officiel des commissions telles que l'urbanisme et toutes celles qui peuvent exister mais qu'elle soit constituée d'élus.

M. JAKUBOWICZ Alain : Je ne veux pas vous interrompre mais je vous rappelle que la place des élus est au sein du CLRD et que malheureusement, ils n'y viennent pas assez. Donc ça peut être une occasion.

M. HUGUET Patrick : Mais je pense qu'elle doit être constituée d'élus de tous les Groupes afin qu'il y ait un « bloc commun » face à une décision qui parfois, même si elle est bien argumentée intellectuellement, ne le sera pas assez réglementairement et la Ville sera effectivement condamnée au tribunal administratif.

Donc je pense qu'il est intéressant -même si votre document l'est, mais je ne suis pas sûr qu'il ait une vraie valeur opposable réglementaire- qu'une commission d'élus soit constituée et qu'elle prenne ses responsabilités en autorisant ou en interdisant l'occupation de telle ou telle salle.

M. HANACHOWICZ Rémi : Deux appréciations.

La première à destination de mon excellent confrère « alors », pour lui dire tout simplement que je n'ai aucune honte d'être avocat et je pense qu'ici, tout le monde le sait. Simplement, je vais vous dire pourquoi il y a une différence

fondamentale à faire lorsqu'on intervient en qualité d'avocat ou en qualité d'élu. Mon cher confrère, vous savez que lorsqu'on plaide devant le tribunal, on plaide en robe, pour une raison très simple, c'est que nous sommes tous égaux devant les magistrats. Et bien c'est la même chose dans cette enceinte. Je ne veux pas utiliser ma qualité d'avocat pour avoir je ne sais quelle autorité ou crédibilité sur des observations d'ordre juridique. Il n'y a de ma part aucune honte et quand vous en soumettez l'idée, je dois vous avouer qu'il y a de ma part une certaine animosité qui aurait tendance à s'installer, ne pensez pas ça.

Et la deuxième raison pour laquelle je n'accepte pas qu'on mélange mes qualités, c'est que dans le passé, ça s'est beaucoup trop fait. Ceux qui utilisaient leur mandat pour obtenir une clientèle professionnelle. Ce mélange des genres m'est totalement insupportable et je ne souhaite pas tomber dans ces dérives qu'on a vues par le passé. Alors, ça peut déplaire à certains, mais je maintiens l'argument et j'en suis totalement fier.

M. DESCHAMPS Yvon : Des noms, cher Collègue !

M. HANACHOWICZ Rémi : La deuxième observation est une observation d'ordre politique. Vous n'avez pas répondu aux risques d'effet boomerang de ce type de charte. Ne pourrions-nous imaginer que quelqu'un dise « je ne suis pas dans les dispositions de la charte, donc vous ne pouvez pas m'empêcher l'accès aux salles municipales ». C'est un point sur lequel j'ai attiré votre attention, je n'ai pas entendu votre réponse.

M. JAKUBOWICZ Alain : Elle est très simple ma réponse : tout simplement, qui peut le plus, peut le moins. Cette charte ne résume pas toute la décision du Maire. La décision du Maire ne se trouve pas que dans cette charte et il est bien évident, vous avez d'ailleurs l'article 6 –vous m'avez fait le reproche de ne pas en avoir parlé mais il suffisait de le lire- sur la question de l'ordre public. C'est le fourre-tout actuel d'ailleurs ! Personne ne pourra dire « je ne suis pas dans un des cas des 5 premiers articles, donc par conséquent, vous ne pouvez pas vous opposer... ». Je ne vais pas rentrer dans un débat juridique vain là-dessus mais ce n'est pas du tout une opposition valable me semble-t-il.

M. LE MAIRE : Merci bien. Chers Collègues, pour ma part, je crois à la force des symboles. Et le fait déjà que nous ayons cette discussion devant le Conseil municipal de Lyon et donc devant nos concitoyens, a, à mon avis force d'engagement et nous voulons concilier deux éléments.

Le premier, c'est de garantir la liberté de réunion dans cette ville. Je crois que c'est peut-être ce qui a résumé l'ensemble des actions que nous avons pu mener au cours de ces 7 ans, que chacun se sente libre, libre dans ses convictions politiques, libre dans ses convictions philosophiques, libre dans ses convictions religieuses.

Et puis, il y a un deuxième élément. C'est que nous ne souhaitons pas que ceux qui justement peuvent s'opposer aux valeurs qui sont celles de la ville, c'est-à-dire des valeurs de concorde, des valeurs de solidarité, des valeurs de fraternité et je crois que ce mot a un sens important, puissent effectivement

se servir des équipements de la ville pour pouvoir semer la haine, la discorde entre nos concitoyens.

Et donc, ces deux principes qu'il faut faire vivre ensemble en pensant qu'au-delà de nous, il existe un certain nombre de valeurs qui ne sont pas simplement légales mais qui sont des valeurs morales. Parce que finalement, quand Jean Moulin s'opposait, jeune Préfet, aux ordres de sa hiérarchie qui lui donnait mission de faire en sorte qu'on couvre les protections des actes commis par la police nazie pour, par exemple, fusiller un certain nombre de soldats français noirs en les accusant de toutes les vilénies, de toutes les atrocités et qu'on demandait à Jean Moulin de signer, son premier acte de désobéissance fut de refuser de signer ce document. Et bien je crois que nous mêmes, même si nous savons que nous pouvons être condamnés devant tel ou tel tribunal administratif, nous avons à montrer que cette ville répond à des valeurs morales et veut les garantir.

C'est le sens que je donne à la référence à ce code éthique élaboré par Maître Jakubowicz et le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits. Je crois que c'est à la fois garantir toutes les libertés publiques et en même temps, considérer qu'à un moment donné, il est des valeurs qui nous transcendent, qui doivent guider nos attitudes et qui doivent faire que nous nous élevions en fonction de ce qui fait je crois parmi beaucoup d'entre nous, un consensus républicain qui permette de penser qu'on ne peut pas dire, faire n'importe quoi, propager la haine, la discrimination dans une ville et qu'il faut, au contraire, essayer de faire en sorte de réunir, de faire converger, d'aller vers une aspiration plus haute.

Chers Collègues, nous aurons l'occasion de reprendre ce débat. Je le dis ici. Nous aurons à établir un règlement intérieur pour les salles de la ville et pour ma part, je pense qu'il sera largement inspiré du code d'éthique qui nous est aujourd'hui proposé.

Maître Jakubowicz, merci et merci au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits.

(Applaudissements.)

II – SEANCE PUBLIQUE

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 14 janvier 2008 à 15 h 30, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 8 janvier 2008 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Pour notre séance de ce soir, je vais demander à M. Julien-Laferrière de bien vouloir procéder à l'appel et donc d'exercer les fonctions de secrétaire, qu'il en profite au cours du prochain mandat peut-être lui échappera-t-il, le fait d'être un des éléments les plus jeunes de notre Conseil. C'est fugace, j'en sais quelque chose.

M. Julien-Laferrière, Secrétaire, procède à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, M. Muet, M. Béghain, M. Braillard, M. Deschamps, Mme Carret, Mme Guillaume, M. Jacot, Mme Haguenauer, M. Daclin, M. Fournel, M. Laréal, M. Tête, Mme Ahmine, Mme Bonniel-Chalier, Mme Gouzou-Testud, M. Julien-Laferrière, Mme Ulrich, Mme Décieux, Mme Yérémián, M. Huguet, M. Téodori, Mme Psaltopoulos, Mme Gay, M. Coulon, M. Pelaez, M. Flaconnèche, Mme De Coster, M. Sorel, M. Giordano, M. Front, Mme Pesson, M. Sécheresse, M. Bideau, Mme Isaac-Sibille, M. Barthélémy, Mme Chevassus, Mme Robin, M. Lafond, M. Hanachowicz, Mme Bargoin, M. Riehl, M. Bolliet, M. Caillet, M. Nardone, Mme Nachury, Mme Puvis de Chavannes M. Ressicaud, Mme D'Anglejan, M. Brolquier, M. de Lavernée, Mme Magnin-Berger.

Absents excusés : Mme Roure, M. Chevailler, M. Dubernard, M. Millon, M. Philip, M. Lassagne, M. Suchel, Mme Decriaud, Mme Mailler, Mme Desbazeille, M. Turcas, Mme Raimond-Chabanel, M. Roux de Bézieux, M. Amoyal, Mme Perrin-Gilbert, Mme Mosnier-Lai, Mme Breton, Mme Favier.

Dépôts de pouvoirs : M. Deschamps, M. Lévêque, M. Huguet, M. Barthélémy, Mme Ulrich, M. Sorel, Mme Gay, Mme Magnin-Berger, M. de Lavernée, Mme Robin, Mme Haguenauer, Mme Pesson, M. Nardone, Mme De Coster, M. Téodori ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Roure, M. Chevailler, M. Dubernard, M. Millon, M. Philip, M. Suchel, Mme Decriaud, Mme Desbazeille, M. Turcas, Mme Raimond-Chabanel, M. Amoyal, Mme Perrin-Gilbert, Mme Mosnier-Lai, Mme Breton, Mme Favier.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Flaconnèche, M. Giordano, Mme Guillaume, M. Lafond ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Daclin, Mme Bonniel-Chalier, M. Julien-Laferrière, Mme Chevassus.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 9 avril 2001, 25 février, 25 mars 2002, 19 avril et 20 décembre 2004

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe des 9 avril 2001, 25 février, 25 mars 2002, 19 avril et 20 décembre 2004.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 7 janvier 2008.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Présentation des vœux du Conseil municipal à M. le Maire

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme les six années précédentes, permettez-moi de formuler des vœux très chaleureux au nom de l'ensemble de notre assemblée, de l'ensemble du Conseil municipal, à vous Monsieur le Maire de Lyon, Gérard Collomb.

D'abord à titre personnel, je sais que vous êtes comblé avec une famille qui s'agrandit, votre cinquième enfant est né tout récemment. Je sais aussi que vous souhaitez une légitime discrétion sur votre vie privée, à la différence de ce que l'on observe actuellement aux sommets les plus élevés de l'Etat ; je me limiterai donc à des souhaits de très bonne santé pour votre famille et vous-même. Cette bonne santé d'ailleurs est opportune pour que vous puissiez continuer à bien conduire les affaires de la Ville avec dynamisme et énergie.

Vœux ensuite pour la Ville de Lyon et les Lyonnais. La Ville, chacun en convient, a beaucoup évolué pendant ces années récentes, je ne vais pas faire le bilan de ce mandat bien sûr, mais je ne peux pas me priver de citer quand même quelques-unes des opérations qui marqueront les imaginations pendant encore plusieurs décennies : les berges du Rhône, la mise en place des Vélov' que nous a envié Paris et que maintenant, tant de villes nous

copient. Cette mise en place, d'ailleurs, des modes doux et le déploiement des espaces verts ont donné de la Ville une image nouvelle, plus paisible, plus humaine, plus conviviale. Ce sont aussi les projets au niveau de la Confluence, ce sont les projets au niveau de la Cité internationale, la salle 3000 appelée maintenant amphithéâtre, mais ce sont également, à la Part-Dieu et dans tous les arrondissements de Lyon, de multiples réalisations nouvelles.

Sur le plan culturel, là encore je ne peux pas tout citer, bien sûr. J'ai une affection particulière pour la toute nouvelle médiathèque Marguerite Duras mais il y a eu aussi de très nombreuses actions et manifestations qu'avec Patrice Béghain vous avez conduites, Monsieur le Maire, pendant ces années, pour le rayonnement culturel de notre Ville et pour l'agrément des Lyonnais.

En terme de sports, évidemment nous avons eu le bonheur d'assister au succès chaque année renouvelé du grand club de foot lyonnais, l'OL, pendant six ans a été champion de France, ce qui est un phénomène unique et remarquable. Nous espérons que cela durera et nous espérons surtout que cela continuera à entraîner le développement des clubs de jeunes Lyonnais dans tous les quartiers de la Ville, de façon très positive.

L'évolution internationale déjà entreprise par votre prédécesseur s'est amplifiée et le rayonnement de la Ville est partout présent dans le secteur économique, dans le secteur culturel, dans le secteur sportif, au niveau universitaire et je l'ai dit, dans tous les domaines. Mais tout cela n'est que la portion émergée de l'iceberg, il est un point peut-être encore plus important auquel vous attachez une valeur toute singulière, c'est la dimension humaine, la dimension sociale que vous avez toujours dans le discours, Monsieur le Maire, et surtout dans les actes. Vous le résumez par le terme « vivre ensemble ». Votre engagement est de favoriser la mixité des générations, la mixité des populations, des activités dans tous les quartiers de la Ville pour le bien de chacun. Ce sont bien sûr de multiples défis qu'il a fallu relever et qu'il faudra continuer à relever pour faire face à tous les besoins de la Petite Enfance, des écoles, des seniors aussi. Ce dernier aspect devient de plus en plus prioritaire au XXI^e siècle avec l'augmentation de la longévité ; il y a des aspirations multiples auxquelles vous apportez des réponses au niveau du logement, au niveau de la progression de la santé, au niveau de la culture, de l'épanouissement, des loisirs, qui sont de plus en plus pris en ligne de compte pour nos seniors.

J'évoquais la santé : nous avons eu ensemble le plaisir de remarquer que la Ville de Lyon avait été désignée première ville de France en terme de santé, à la fin de l'année 2007, et ceci est une place sûrement enviable puisque la France était, il y a quelques années, le premier pays dans l'offre de soins de qualité à tous. Etre la première ville du premier pays n'est sûrement pas quelque chose qui peut nous décevoir mais au contraire, nous engager à poursuivre les efforts qui permettent de progresser toujours davantage.

Vous avez aussi fait beaucoup pour les populations précarisées et là encore, plusieurs classements internationaux ont remarqué l'activité de la Ville de Lyon, sur le plan social comme sur celui de ses performances économiques,

universitaires, sportives et sanitaires. Nous espérons tous qu'elle poursuivra dans ce sens et cette dynamique.

Dans le futur, nous espérons pour les Lyonnais que vous maintiendrez ces objectifs ambitieux auxquels vous en ajoutez d'ailleurs de nombreux autres, différents et qui font rêver, mais que pourtant vous avez analysés de façon concrète et réaliste. Très nombreux d'ailleurs, dans ce conseil, sont ceux qui espèrent la poursuite de vos responsabilités et de votre action. Je vais même vous faire une confidence qui, je pense, ne vous surprendra pas outre mesure : certaines des personnes de votre Opposition municipale m'ont confié, dans le creux de l'oreille, leur souhait de votre reconduction pour l'intérêt de Lyon et des Lyonnais. Je ne veux pas les citer afin de ne pas les mettre en difficulté, mais ils m'ont dit leur désir de ne pas mettre en péril la dynamique actuelle, la dynamique économique, culturelle, la bonne gestion de la Ville et la concrétisation de nombreux projets pour les années à venir.

Ces projets sont d'importance et de grandeur pour les habitants de notre Ville. Chacun s'accorde en effet à louer l'ampleur de la vision que vous développez, Monsieur Collomb : ampleur géographique, vous parlez toujours non pas de la partie centrale de la Ville de Lyon mais bien de la grande agglomération, et cette vision vous honore car c'est celle qui permettra de trouver les solutions à nos problèmes. Je n'en cite qu'un exemple, celui que vous avez rappelé à plusieurs reprises : chaque jour de la semaine, il circule dans la Ville de Lyon deux fois plus de voitures de non Lyonnais que de voitures de Lyonnais. Nous ne résoudrons pas les problèmes de congestion dans la Ville si nous ne résolvons pas les problèmes des liens entre la Ville Centre et les communes voisines, et ceci s'applique à bien d'autres domaines évidemment.

L'ampleur aussi dans le temps, la projection dans un futur un peu lointain, permet de définir les objectifs à atteindre mais aussi, bien sûr, les étapes intermédiaires qui vont dessiner notre futur proche. Tout cela amène à donner du sens et de la signification à l'action publique de vous-même et de l'ensemble de l'équipe que vous conduisez, de l'ensemble même du Conseil municipal, Majorité et Opposition réunies car chacun dans sa fonction exerce sa responsabilité.

Mon dernier point pour demeurer bref dans cette présentation des vœux est de formuler un souhait à l'endroit de tous nos collègues ici réunis dans ce Conseil municipal : pendant cette période actuelle un peu sensible, puissions-nous tous garder ferme la volonté du respect mutuel dans la confrontation des idées. Une campagne démocratique est une campagne courtoise, ce qui n'empêche pas d'énoncer des opinions diverses, ainsi nous ferons mentir le célèbre adage « homo homini lupus » ; c'est ce qu'attendent les Lyonnais. Ils n'ont pas envie de voir des loups dans la Ville, mais bien des personnes responsables qui présentent des projets d'avenir radieux pour Lyon et pour les Lyonnais. Merci mes chers Collègues.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Monsieur le Premier Adjoint, mes chers Collègues, Monsieur Touraine, permettez-moi d'abord de vous remercier pour les vœux que vous venez de m'adresser. Je voudrais tout d'abord vous dire combien j'ai été heureux de travailler avec vous au cours de ces sept dernières années. Je crois que nous avons fonctionné en parfaite complémentarité et c'était important pour la gestion de cette Ville.

Je voudrais élargir ces vœux à l'ensemble du Conseil municipal de Lyon, tant il est vrai que pour bien fonctionner une démocratie doit avoir une Majorité, mais aussi une Opposition. J'ai été trop longtemps membre de l'Opposition pour ne pas savoir quel rôle éminent pouvait jouer l'Opposition dans une ville. En tous cas, ce que je souhaite pour l'avenir et en particulier pour la période en train de s'ouvrir aujourd'hui qui est la période du débat, c'est que cela soit véritablement un débat et que l'on s'adresse à l'ensemble de nos concitoyens pour leur dire quelle vision on a de la ville, quelle vision on a de l'agglomération, quelle vision, cher Alain Bideau, on a au-delà de l'aire urbaine de Lyon parce que je crois que, finalement, c'est cela qu'ils attendent de nous, à la fois que nous ayons des propositions d'action pour le court terme, mais que nous sachions resituer cette action dans une perspective

A la fois que nous ayons des propositions d'actions pour le court terme, mais que nous sachions resituer cette action dans une perspective qui soit de plus longue vision.

On voit bien comment souvent l'action au jour le jour, l'action de court terme, peut mener une ville, un pays, à l'échec et donc il faut savoir replacer sa vision sur le long terme, pour que la ville que nous construisons aujourd'hui, ne vienne pas faire obstacle à la ville que nous voulons pour demain.

On se souvient d'erreurs historiques qui ont été faites par le passé, parce que l'on avait une vision du court terme et que l'on ne regardait pas l'avenir. Il faut que rien de ce que nous ferons dans les quatre ou cinq prochaines années, ne viennent interdire le développement de cette agglomération, pour nous-mêmes, mais aussi pour nos enfants. Il faut donc avoir cette vision globale de la ville.

Je dois dire que dans nos débats, il y a quelques périodes que je trouve quelquefois, si j'emploie le mot « médiocre », c'est un peu fort, mais c'est lorsque nous sommes en train de nous opposer sur des questions dérisoires. Et puis, il y a aussi dans cette assemblée, de grands moments de débat, où chacun indique effectivement quelle vision il a de l'avenir, ce qu'il faudrait faire pour réformer notre pays, pour aller de l'avant, pour faire en sorte que notre ville rayonne sur le plan économique, mais également comme vous l'indiquez parce que c'est essentiel, Monsieur le Premier Adjoint, sur le plan humain.

Je me souviens de débats quelquefois budgétaires, avec par exemple M. Barthélémy, et nous n'étions pas de la même opinion, nous défendions des idées différentes, mais je sentais que la vision du long terme, la

façon de prendre en compte le développement dans sa durée, d'une agglomération, pouvait quelquefois se rejoindre, et qu'il y avait une même volonté de ne pas penser les choses simplement le nez sur l'obstacle, mais d'essayer de regarder et de construire l'avenir.

Alors, je crois que dans les débats qui sont ceux de notre ville, qui sont ceux de notre pays, il y en a de tout petits, et il y en a aussi qui ouvrent des horizons et qui ouvrent des perspectives.

Si je pouvais faire un vœu pour cette année et pour la campagne qui va s'ouvrir, c'est que nous n'ayons de débat que sur ce qui en vaut la peine, sur la vision que l'on peut avoir de cette ville, que l'on peut avoir pour nos enfants, pour que nous soyons dignes de l'héritage que nous avons reçu, et quel héritage ! Et que nous puissions nous dire, Majorité et Opposition confondues, et bien nous avons marqué un moment de l'histoire de cette ville et nous sommes fiers d'avoir fait partie de ce moment de la construction de cette ville.

Chers Collègues, je souhaite une excellente année à l'ensemble d'entre vous. Je souhaite une excellente année à l'ensemble des Lyonnais. Je souhaite qu'au-delà des discussions que nous pouvons avoir, nous sachions nous rassembler. Parce que, je pense qu'il y a un certain nombre de valeurs que nous partageons ensemble.

Lorsque l'on peut regarder l'évolution de l'état du Monde, on se dit finalement que nos petits problèmes nationaux et encore plus, nos petits problèmes lyonnais, sont peu de choses par rapport aux problèmes, j'allais dire de civilisation qui sont effectivement ceux de notre Monde.

Mais, nous avons, chacune et chacun, à poser notre petite pierre, pour créer un Monde demain qui soit un Monde de concorde, un Monde de paix et un Monde, où finalement l'ensemble des habitants de notre planète trouvent plus de compréhension, plus de respect, plus de volonté de vouloir vivre ensemble. De vouloir vivre ensemble, vous l'avez évoqué pour notre ville, il faut aussi qu'il soit pour notre Monde.

Nous avons eu un XX^e siècle destructeur, à de nombreuses périodes de l'identité même de l'homme, je souhaite que nous soyons capables et à notre modeste niveau, nous pouvons tous y contribuer, à construire un XXI^e siècle qui dépasse ces déchirements, ces affrontements, ces périodes où l'humanité était remise en cause, pour construire un monde de paix, un monde de solidarité et un monde de fraternité.

Chers Collègues, bonne année 2008.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, nous allons maintenant passer aux dossiers qui sont ceux de notre Conseil et tout d'abord aux questions du 4^e arrondissement.

Questions écrites du 4^e arrondissement relatives :

a)- au patrimoine de la Soie

M. BOLLINET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, vous avez pu vous rendre compte récemment, en visitant les locaux de Soieries vivantes et la Maison des Canuts, de l'importance que revêtent la transmission et la mise en valeur du patrimoine de la soie, pour la Croix-Rousse en particulier, pour Lyon en général.

Vous avez rencontré des personnes qui ont su vous faire partager leur passion pour ce patrimoine et, au-delà du principe d'un parcours de la soie et de la mise en réseau des lieux, vous avez été sensible à l'idée de la constitution d'un pôle muséal sur le Plateau de la Croix-Rousse, permettant de franchir le seuil des 100.000 touristes.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer comment vous pensez mobiliser les services de la mairie et l'ensemble des acteurs concernés par ce projet ?

M. BEGHAIN Patrice, Adjoint : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, je suis heureux que vous évoquiez cette question dont je sais qu'avec votre Adjoint M. David Kimelfeld, elle vous tient beaucoup à cœur.

Beaucoup a été fait déjà ! Je voudrais quand même rappeler, parce que nous avons tous parfois la mémoire courte, que nous avons sauvé la Maison des Canuts. Cela n'était pas évident, mais je le rappelle ? nous avons mis en place les conditions ? avec les partenariats nécessaires, de la poursuite de l'activité de cette structure, qui maintenant a la tête hors de l'eau et fonctionne à la satisfaction de tous.

Nous avons renforcé notre soutien à l'Association Soieries vivantes, qui mène un travail patrimonial, un travail de transmission extrêmement concret de l'identité de la soie et de l'identité du travail de la soie sur le Plateau de la Croix-Rousse.

Nous avons par ailleurs, par de multiples initiatives, accru le patrimoine de la ville, en rachetant des métiers, et j'espère que cela pourra se poursuivre : je pense notamment à un atelier tout à fait exceptionnel, qu'il faudrait un jour ou l'autre que la ville rachète.

Alors, vous nous suggérez d'aller plus loin : je pense que c'est une excellente idée, c'est une bonne intention et que dans les années à venir, il faudra sans doute passer à une vitesse supérieure. Il faut le faire me semble-t-il

dans la création d'une synergie plus grande entre les acteurs de la soie sur le Plateau de la Croix-Rousse, mais au-delà.

De ce point de vue-là, je suis très heureux du travail que mène ma Collègue et amie Nadine Gelas au Grand Lyon, qui a publié récemment cette remarquable petite brochure qui s'appelle « Désir de soie, parcours découverte en région lyonnaise » et qui va dans ce sens.

Je pense que ce qu'il faudrait mettre en place demain, après demain, c'est une sorte de centre d'interprétation, un lieu qui ne soit pas un lieu capteur, mais qui soit un lieu qui fédère et qui renvoie sur les divers lieux qui, sur le plateau de la Croix-Rousse, et au-delà, pardonnez-moi de dépasser les limites du 4^e arrondissement, concourent à l'identité de la soie dans notre ville, car il s'agit non seulement d'une identité à caractère patrimonial, technique, social, par rapport à cette immense aventure des Canuts au XIX^e siècle notamment, mais il s'agit aussi aujourd'hui, d'une réalité économique très forte sur laquelle je laisse mon Collègue Pierre Alain Muet vous répondre maintenant.

M. MUET Pierre-Alain, Adjoint : Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais prolonger ce que vient de dire Patrice Béghain en rappelant qu'à la Croix-Rousse le patrimoine historique industriel et social est fortement inscrit dans la mémoire collective et que le transmettre aux nouvelles générations, c'est une obligation, j'allais dire, en tout cas, c'est un acte impératif essentiel.

Alors, ce patrimoine a bien sûr, une dimension architecturale, urbanistique, économique. Il a aussi une dimension humaine et sociale qui est d'une certaine façon, fondatrice de nos idéaux républicains parce que c'est notamment les canuts qui ont contribué à se battre pour le droit d'associations, pour le mutualisme, pour la dignité par le travail, pour le droit à l'éducation. Donc, c'est aussi un patrimoine social qu'il faut valoriser.

Patrice Béghain a rappelé qu'en 2004 quand la Maison des Canuts avait été en difficulté, la ville a racheté le patrimoine des métiers à tisser, qu'elle a aidé aussi, notamment par votre action, Monsieur Dominique Bolliet, mais aussi par David Kimelfeld, votre premier Adjoint, à faire en sorte que la Maison des Canuts recommence, redémarre en mêlant à la fois le passé et la vie économique aujourd'hui.

Je pense qu'il s'agit maintenant, effectivement, comme l'a rappelé Patrice Béghain, de créer un centre d'interprétation sur le plateau de la Croix-Rousse dont le rôle sera d'informer, de guider les touristes vers les sites de présentation, mais aussi vers les sites de production et de vente, aussi bien de la Croix-Rousse que de la Presqu'île.

Son objet est de présenter à un large public, l'histoire sociale des Canuts, celle des activités de tissage, mais aussi la réalité d'aujourd'hui autour des produits qui en sont issus. Ce peut être la création de mode. Patrice Béghain rappelait l'action qu'a conduit Nadine Gelas dans ce domaine et le

Pentes de la Croix-Rousse mais aussi le plateau sont des lieux exceptionnels dans ce domaine.

Il s'agit à travers la création de ce pôle muséal de mieux faire connaître ce patrimoine à beaucoup de touristes qui viennent en partie, à Lyon pour retrouver ce patrimoine. Ce sera d'ailleurs un beau symbole, puisqu'en 2009, va se tenir le 50^e anniversaire du pacte d'amitié entre Lyon et Yokohama et Yokohama est une ville qui est née il y a 150 ans au Japon, au moment où le Japon exportait beaucoup de soie vers l'Europe puisque la maladie du vers à soie ne permettait pas d'avoir une soie produite en Europe et c'est vrai que ce lien entre Lyon et Yokohama où les Lyonnais ont beaucoup investi, beaucoup contribué au développement de la Ville, se traduira aussi dans ce pôle muséal.

Je pense que pour aboutir sur ce projet, nous devons amplifier le travail partenarial que vous avez lancé, Monsieur le Maire, dans l'arrondissement. Il s'agit de constituer à l'échelle de la ville, maintenant, un groupe projet qui associe les différentes personnalités : des scientifiques, des historiens, des spécialistes du tourisme et du patrimoine. On voit bien qu'à travers ce projet, il s'agit de fédérer les différents acteurs de l'histoire des Canuts et de la soie mais aussi les professionnels de l'industrie du textile et de la soie parce qu'il s'agit d'un secteur qui est, en quelque sorte, constitutif de l'identité lyonnaise et a fortiori, naturellement, de l'identité Croix-Roussienne. Merci.

b)- à la Villa Chazière

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, comme vous l'avez indiqué à diverses reprises, vous souhaitez que la villa Chazière devienne un équipement de proximité pour les Croix-Roussiens. Compte tenu de l'absence de MJC sur le 4^e, vous avez validé trois orientations pour ce projet :

- un lieu qui permette de développer les pratiques culturelles des jeunes (danse, musique, arts plastiques),

- un lieu qui favorise leur formation à la citoyenneté et notamment leur éducation au développement durable, compte tenu de la qualité de l'espace extérieur, compte tenu de la présence des Balmes, des autres espaces verts sur le secteur et des grands projets de reconquête de la Saône sur le quai Gillet et le quartier Serin,

- et troisième orientation, un lieu qui garde un caractère intergénérationnel compte tenu des besoins des associations et de l'utilisation optimale de ces locaux.

Depuis l'automne 2007, un grand nombre d'associations et de personnes intéressées par cet équipement se sont inscrites dans une dynamique de projet, que nous avons lancée afin de définir précisément ce que sera cet équipement.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser le calendrier de validation de ce projet et de programmation des travaux nécessaires ?

M. PELAEZ Louis, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 4^e, cette question est pour moi l'occasion de confirmer la nécessité de développer sur votre arrondissement, un équipement qui réponde aux besoins de la jeunesse en particulier.

Et pour répondre à cet objectif et aux trois orientations que vous venez d'énumérer et que nous partageons, la Villa Chazière est sans aucun doute le lieu aujourd'hui le plus approprié, par sa configuration, par sa localisation, dans l'Ouest Croix-Roussien, dans son implantation au cœur d'un parc apprécié des familles Croix-Roussiennes ? Mais aussi par sa proximité avec le quartier Serin Gillet et les magnifiques balmes de la Saône.

Dans les prochaines années, je ne doute pas que ce lieu deviendra, pour notre ville un pôle de référence à l'éducation au développement durable et de formation à la citoyenneté. L'originalité de ce projet réside aussi dans la méthode de son élaboration, puisque vous avez, vous venez de le dire, Monsieur le Maire du 4^e, lancé une large concertation auprès des acteurs de votre arrondissement, que ce soit au niveau des associations, des Conseils de quartiers, du CIL, mais aussi d'un certain nombre d'experts.

Cette concertation initiée en décembre, me semble-t-il, remporte un succès certain, puisque près d'une cinquantaine de structures associatives ont rejoint ce groupe de travail enrichissant les échanges et précisant le projet avec le souci de l'intérêt général.

Donc, je souscris parfaitement à cette méthode qui rassemble les forces vives d'un arrondissement dans la définition d'un projet partagé par le plus grand nombre et les services de la ville accompagnent ce travail de concertation et continuera à le faire dans les prochaines semaines, mais une étude préalable à la décision a été initiée. Elle nous permettra de passer à une phase de programmation de délais rapides une fois le projet définitivement élaboré et les budgets correspondants adoptés. Nous sommes donc dans les phases normales d'un projet aussi important que celui-ci.

c)- aux déplacements doux

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Au cours du mandat 2001/2008, nous avons cherché à décliner sur le 4^e arrondissement le Plan de Déplacements Urbains adopté au niveau du Grand Lyon.

Dans le cadre de la politique publique menée par Jean-Louis Touraine, nous avons mobilisé tous les leviers : priorité aux transports en commun, extension du stationnement résidant, zone 30, aménagements de voirie, Plans de Déplacement d'Entreprise, autopartage, velo'v, double sens cyclable, etc.

Nous avons donné de fait la priorité aux modes doux en général, au confort et à la sécurité des piétons en particulier. Nous avons renoué ainsi avec la forte dimension piétonne de la Croix-Rousse.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire où en sont les différentes programmations en cours pour les années futures permettant d'amplifier le retour des modes doux sur la Croix-Rousse ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, avant de parler de l'amplification des modes doux, il me semble nécessaire de préciser le travail en profondeur qui a été réalisé dans le respect du Plan des Déplacements Urbains tout au long de ces dernières années à la Croix-Rousse.

Cinq grands thèmes ont prévalu dans le 4^e arrondissement :

Premièrement, les aménagements de voirie, dans le sens du partage de la voirie, et bien sûr à partir de 2005, dans le contexte de la zone 30. Par exemple, la sécurisation de la rue Hénon devant le Lycée Saint Exupéry. Dernièrement, la restructuration du profil du boulevard des Canuts, avec la suppression d'une voie de circulation qui s'inscrit parfaitement dans le contexte zone 30.

2°/- la sécurité : aménagement des carrefours et des sorties d'écoles comme par exemple les aménagements devant l'école Lapière, devant l'école Jacquard, au niveau de la rue Eugène Pons ;

3°/- le stationnement avec la mise en place de 1.000 places de stationnement payant et du tarif « résident » à bas prix. Nous avons vécu une réaction immédiate un peu houleuse, mais rapidement les Croix-roussiens ont pris conscience du bienfondé de cette décision publique. A l'époque, on parlait de courage, aujourd'hui on parle de bon sens ;

4°/- les aménagements urbains comme l'esplanade du Gros Caillou qui permet un réaménagement de voirie dans le contexte zone 30 ;

5°/- la mise en place d'itinéraires cyclables en partage de voirie sur la zone 30, mais aussi la mise en place, fin janvier et à titre expérimental, d'un double sens cyclable rue Jacquard.

Voilà pour un rapide tour d'horizon et en ce qui concerne la programmation, naturellement nous continuerons en 2008 et en 2009 la réalisation des portes d'entrée de la zone 30 ; parallèlement, dans la droite ligne de l'aménagement de l'esplanade du Gros Caillou, nous lancerons les réaménagements de la place de la Croix-Rousse et de la place des Tapis. Ici, je parle sous le couvert de mon Collègue Gilles Buna, responsable de l'urbanisme. Sur cet espace public, nous redéfinirons le partage de voirie entre transports en commun, cyclistes, piétons, automobiles. Ce grand projet fera l'objet d'une très large consultation auprès des Croix-roussiens.

Le boulevard de la Croix-Rousse sera également pris en compte dans cette réflexion. Il s'agira d'améliorer encore l'agrément d'un secteur attractif et largement fréquenté du fait d'activités diverses tout en analysant les besoins des piétons et des diverses circulations. Seront sur ce boulevard rapidement étudiés, les aspects économiques, festifs, culturels, que cet espace public propose. Naturellement une piste cyclable sera mise à l'étude.

En ce qui concerne les déplacements doux, nous répondrons à une demande légitime des cyclistes du Plateau, l'aménagement dans le tunnel de la rue Terme d'un remonte vélos. Enfin, dans le cadre des travaux du tunnel de la Croix-Rousse, il est programmé, vous le savez Monsieur le Maire, un nouveau tube dédié aux transports en commun et aux cyclistes. Parallèlement, nous travaillons avec le SYTRAL sur la liaison place de la Croix-Rousse – Part-Dieu et sur la liaison quais de Saône – Plateau de la Croix-Rousse.

Voici en quelques mots les évolutions très prochaines en matière de circulation notamment des modes doux, dans le cadre du partage de l'espace public, pour une image de plus en plus douce, paisible, sécurisée et humaine de la Croix-Rousse.